



EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

En vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a établi, par voie de résolution numéro 12159-10-2023, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 30, et aux jours suivants :

Mercredi 17 janvier	Mercredi 10 juillet
Mercredi 14 février	Aucune séance en aout
Mercredi 13 mars	Mercredi 11 septembre
Mercredi 10 avril	Mercredi 9 octobre
Mercredi 8 mai	Mercredi 27 novembre
Mercredi 12 juin	Mercredi 11 décembre

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE VINGT-TROISIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 24 octobre 2023 (modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-387).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour d'octobre deux-mille-vingt-trois.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau